

PATRIMOINE NATUREL, AGRICULTURE, VITICULTURE, RURALITE - COMMISSION AGRI					
NOM DE L'ASSOCIATION	N° de dossier MGDIS	ACTIVITE DE L'ASSOCIATION pour un soutien en fonctionnement général	DESCRIPTIF DE L'ACTION pour le soutien d'une action	Imputation budgétaire	MONTANT PROPOSE AU VOTE
Comité départemental d'organisation de la Fête vigne et vin au titre de l'exercice 2024	6544		Le Comité départemental d'organisation de la Fête vigne et vin a pour objectif d'organiser la fête annuelle de la vigne et du vin auprès de la filière viticole des Bouches-du-Rhône dans l'objectif de sensibiliser les consommateurs aux métiers de la vigne et du vin, faire vivre le patrimoine culturel et promouvoir l'écotourisme. En 2024, ce sera la 30ème édition de cet événement national décliné par département.	chapitre 65, nature 65748, fonction 6312.	1 800 €
Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association AU MAQUIS au titre de l'exercice 2024	5985		Au Maquis est une association d'éducation populaire qui agit sur le territoire du Vaucluse et met en place des actions de sensibilisation à l'alimentation axées sur la participation des habitants. Depuis 2023, l'association a débuté un projet qui consiste en la mise en place d'un conseil citoyen de l'alimentation sur Pertuis. L'objectif pour 2024 est de constituer un groupe d'une cinquantaine d'habitants et d'animer des temps d'échange et d'apprentissage autour des enjeux liés à la construction d'un système alimentaire durable. L'objectif final consiste en la mise en place d'une caisse commune alimentaire pour 2025, avec la rédaction d'un ensemble de critères de conventionnement par les habitants.	chapitre 65, nature 65748, fonction 6312.	2 500 €
Attribution d'une subvention à une association "Ecole comestible Provence" (Escola Manjadis) pour son fonctionnement global	6005		L'école comestible est une association qui souhaite renforcer l'éducation à l'alimentation par la pratique culinaire, le goût et/ou les jardins pédagogiques, dans les activités scolaires périscolaires, et au sein de la vie quotidienne des enfants. 3 écoles ont bénéficié du programme en 2021-2022 et 7 écoles en 2022-2023 soit 1015 enfants et 200 parents. Leur objectif est de développer ces ateliers sur tout le territoire de la Métropole Aix-Marseille. Le montant de la subvention permettrait de financer des ateliers pour 9 classes des écoles situées à Auriol, Alleins, Lambesc et Salon de Provence qui ont déjà manifesté leur intérêt pour les programmes de l'école comestible.	chapitre 65, nature 65748, fonction 6312.	20 000 €